

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 6 décembre 2022
Convocation du 29 novembre 2022

N° 2022_12_026

Objet : Voirie - Prise en compte de la révision des prix pour le fonds de concours de la commune de LAGORCE pour travaux exceptionnels de voirie

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAoudI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Anne-Marie PEZZANO en remplacement de Sylvie CHEYREZY

Absents excusés : Claude AGERON, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Jacques MARRON à René UGHETTO, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Jean-Claude DELON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre : pour : 39 abstention :

Antoine ALBERTI conseiller en charge de la voirie rappelle aux membres du conseil communautaire qu'en séance du 05 avril 2022 il avait été approuvé l'octroi par la commune de Lagorce d'un fonds de concours pour travaux exceptionnels de voirie d'un montant de 44 389.28 TTC

A la date de la décision, la révision des prix du marché de voirie n'avait pas été prise en compte, or en raison de l'inflation importante, il convient de les appliquer maintenant que les travaux sont achevés et les indices de révisions des prix connus.

Le montant de la révision des prix résultant de l'application en fonction de la nature des prestations des indices TP03, TP08 et TP09 connus au mois de mai, date de la réception des travaux, est de 4 947.77€TTC soit une augmentation de 11.14%

Le Président demande au conseil de se prononcer sur l'application de la révision de prix au fonds de concours de la commune de Lagorce

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du conseiller délégué à la voirie et après délibéré, A l'unanimité,

Approuve l'application de la révision de prix au fonds de concours de la commune de Lagorce d'un montant de 4 947.77 € TTC

Demande au Président d'émettre un titre de recettes d'un montant de 4947.77 € pour solde de la révision des prix 2022

Le Président

Luc PICHON

